

**PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE  
A MONSIEUR DOMINIQUE BUISSON**

**La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,**

**Vu** les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

**Vu** le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 modifié, portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, notamment son article 12 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

**Vu** la décision n°2018/02 du 23 janvier 2018 de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie portant nomination de M. Dominique BUISSON en qualité de directeur foncier Ouest ;

**DÉCIDE**

**Article 1:** Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique BUISSON, directeur foncier Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à son adjoint, Monsieur Manuel Pauchet, à l'effet de signer l'acte authentique établi en l'étude de Maître Maïlys JEAN, notaire à Albi (81), avec la participation de Maître Thomas MILHES, notaire à TOULOUSE, au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède à la cession, au profit de l'OPH du Tarn, des parcelles cadastrées section BA n°579, 595, 599, 415, 416, 417, 418, 591, 594, et 597 sises sur la commune de Lescure d'Albigeois (81 300), pour un montant de TROIS CENT UN MILLE SIX CENT QUATRE VINGT EUROS ET CINQUANTE NEUF CENTIMES, taxe sur la valeur ajoutée incluse (301 680,59 € TTC).

**Article 2:** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

Montpellier, le